

Lancement de la concertation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) du Pays de Gex

Par délibération en date du 27/03/2024, le Conseil communautaire a prescrit la révision générale du PLUiH et a fixé les modalités de concertation de ladite procédure.

Le dossier de concertation ainsi qu'un registre seront mis à la disposition du public sous format papier dans les 27 communes membres ainsi qu'au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex aux jours et heures habituels d'ouverture à partir du 10/03/2025 et pendant toute la durée de la concertation.

Ce dossier de concertation sera complété au fur et à mesure de l'avancement de la procédure.

Pendant cette durée, les observations sur le projet de révision générale du PLUiH pourront être consignées sur les registres déposés en mairies et à la Communauté d'agglomération du Pays de Gex.